Quartier Dries-Solleveld (Rue du Carrefour, Rue de la Roche Fatale, Rue Dries, Rue Solleveld, Rue de la liaison, Rue François Debelder, Rue de l'Activité) - Réunion d'habitants (visio conférence) du 02/12/2021 - Compte-rendu

Thème : Mobilité locale – Présentation des résultats des analyses du trafic effectuées au cours de l'année 2021 et des projets d'aménagements pour mieux maîtriser les vitesses pratiquées ainsi que les flux de circulation.

Intervenants :
M. Olivier Maingain, Bourgmestre et M. Gregory Matgen, Echevin de la mobilité ;
Mme Laurence Vandenbroucke, Mme Peggy Goossens et Mme Florence Tonon du service Mobilité.

Assistance : 47 participants

Début de la réunion à 19h00.

Mot d'introduction par M. Matgen

La commune a reçu une pétition de plusieurs habitants de la rue du Carrefour et du bas de la rue Solleveld qui s'inquiétaient du passage croissant de véhicules, du trafic de transit et de ses effets sur la sécurité routière. Il a donc été demandé à la zone de police de placer des analyseurs de trafic afin d'objectiver la circulation dans le quartier.
Deux optiques sont possibles pour l'amélioration de la mobilité du quartier : la modification des sens de circulation (qui représente une étude approfondie avec plusieurs scénarii et une phase de test) ou des aménagements pour réduire la vitesse.
L'analyse de trafic représente une base pour envisager des mesures visant l'apaisement du trafic de transit dans le quartier.

Présentation par Mme Vandenbroucke des résultats de l'analyse de trafic et des solutions envisagées

Entre le 01 mai et le début du mois de juin, 9 analyseurs de trafic ont été placés dans le quartier. Nous avons récolté des résultats pour chaque analyseur sur les flux et les vitesses pratiquées.

On constate un problème de vitesses excessives surtout dans la rue Dries, dans la rue de la Liaison, dans la rue Solleveld et la rue F. Debelder, particulièrement en direction de l'avenue Paul Hymans.

Les taux de fréquentation indiquent que le quartier est fortement emprunté par les automobilistes, surtout dans la rue Dries. Les cyclistessont également très présents sur l'itinéraire cyclable régional (la rue de la Roche Fatale, la rue Dries, la rue Solleveld et la rue du Carrefour).

Par semaine, en moyenne pour l'ensemble du quartier, 2000 cyclistes et 5000 automobilistes y passent.

Réactions des riverains

M. Maingain : il est important de savoir sur quels aspects mettre la priorité : agir sur la vitesse ou agir sur le trafic de transit.

Rue Solleveld :
- La partie à sens unique et en SUL est dangereuse car les cyclistes qui la descendent ne sont pas assez visibles.
- Des aménagements sont demandés pour réduire la vitesse.

Rue Dries :
- La mise en sens unique (vers la rue Moonens) du dernier tronçon compris entre la rue de l'Activité et la rue Cayershuis est proposée par certains car c'est actuellement un moyen

d'éviter les feux de signalisation et que cela génère du trafic de transit. Cette solution ne fait toutefois pas l'unanimité. Le placement d'un coussin berlinois a en effet permis d'améliorer la situation et la mise en sens unique risquerait d'encourager la vitesse.

- Des casses-vitesse et des trottoirs traversants sont demandés.
  - ⇨ L'aménagement de coussins berlinois/casses-vitesse est possible mais doit être étudié voirie/voirie. Cela dépend de la largeur de la voirie et a une conséquence sur le stationnement et réduit les vitesses mais pas le trafic de transit.
- Le SUL est dangereux et stressant – demande de le supprimer.
  - ⇨ Mme Vandenbroucke : On se situe sur un itinéraire cyclable régional. Cet axe a été classé « confort » pour la pratique du vélo dans le nouveau plan régional de mobilité. Il arrive que certains itinéraires choisis par la Région soient contestés mais nous ne prévoyons pas de le faire dans ce cas.
  - ⇨ M. Matgen : En outre, nous souhaitons encourager la mobilité douce et la suppression d'un SUL ne suffirait pas à arrêter les cyclistes d'emprunter cet axe à contre-sens.
- Est-il possible d'élargir les trottoirs et de limiter la vitesse à 20 km/h ?
  - ⇨ M. Matgen : la mise en zone 20 implique un réaménagement de l'espace public. Le trottoir et la voirie doivent être au même niveau et cela a des conséquences sur le stationnement. Ces aménagements sont nécessaires sinon ce ne serait pas cohérent.
- Demande de végétalisation.
- Système de ralentisseur dans la rue Dries à reproduire dans les autres voiries. Néanmoins, les casses-vitesse dans la partie à double-sens sont trop plats et occasionnent déjà du bruit.
  - ⇨ M. Maingain : Les coussins berlinois sont soumis à des normes standards fixées par la Région et ne peuvent pas dépasser la hauteur du trottoir. Il faudrait donc revoir la hauteur de la voirie, ce qui représente un projet de plus grande envergure.
- Marquages cyclistes à refaire – manque de visibilité et signalisation complémentaire demandée.

Rue de l'Activité :

- Déficit de visibilité et luminosité – cyclistes peu visibles.

Rue Crocq :

- Augmentation du trafic constatée depuis la mise en sens unique d'une partie de la rue Dries – demande d'installer un panneau « Excepté circulation locale ».
  - ⇨ M. Maingain : l'installation de ce panneau est déconseillée car il est généralement placé à l'entrée de clos. L'avis de la zone de police sur ce panneau est défavorable en raison de la difficulté de contrôle et de verbalisation (automobiliste verbalisable uniquement s'il est pris entrant dans la zone limitée à la circulation locale et si un policier l'interroge).

Rue du Carrefour :

- Problème de visibilité au croisement avec les cyclistes au niveau de la rue de la Roche Fatale – miroir demandé pour améliorer la visibilité.
  - ⇨ M. Maingain : l'installation des miroirs est déconseillée par la police car ils modifient la perception des distances. Les marquages cyclistes peuvent être améliorés.
- L'amélioration de la visibilité des cyclistes est primordiale.
- L'inversion du sens de circulation est demandée malgré le report dans les autres voiries. Cela permettrait de fermer une entrée vers le quartier.
  Néanmoins, l'inversion du sens de circulation n'est pas indiqué – commerces à ne pas oublier.
  - ⇨ M. Matgen : une mesure légère pour débuter peut être l'inversion du sens de circulation de la rue du Carrefour. Suite à une phase de test et une enquête auprès des habitants, l'étude des sens de circulation pourrait être étendue à l'ensemble du quartier et permettrait également d'aménager des projets plus ambitieux comme une placette au croisement entre la rue du Carrefour et la rue de la Roche Fatale.

- ⇨ M. Maingain : L'inversion du sens de circulation de la rue du Carrefour induira un passage obligé par la rue Solleveld pour les habitants.

Rue F. Debelder :

- Augmentation du trafic dans la rue depuis la réduction de l'avenue Paul Hymans à une seule bande.

Réactions générales :

- La **rénovation lourde du bâtiment de l'Habitation moderne** va augmenter la pression du stationnement. Cela a-t-il été pris en compte ? Du stationnement pour vélo est-il prévu dans le projet ?
  - ⇨ M. Maingain : les étapes administratives avant le début d'un chantier permettent de prendre tous ces aspects en considération. Du stationnement pour vélo est prévu dans le projet.
- Demande générale de **végétaliser le quartier**, d'améliorer la beauté du quartier et de revoir le partage de l'espace entre les différents usagers.
  - ⇨ M. Maingain : des aménagements plus ambitieux peuvent être étudiés pour végétaliser le quartier mais il sera nécessaire de supprimer du stationnement. La commune est ouverte à toute proposition mais la consultation des habitants est nécessaire.
- Les **traversées piétonnes sur l'avenue Paul Hymans** sont dangereuse et à éviter.
  - ⇨ Des subsides régionaux permettront d'aménager les traversées piétonnes donnant sur l'avenue Paul Hymans afin de créer des effets de porte vers le quartier. Des oreilles de trottoir sont prévues (oreille de trottoir = avancée du trottoir visant à réduire la largeur d'une traversée piétonne afin de sécuriser celle-ci). Les aménagements seront réalisés entre 2022 et 2023.
  - ⇨ Présentation du plan par Mme Goossens : Les aménagements sont prévus au niveau de la rue de l'Activité et de la rue F. Debelder, et visent la réduction de la largeur des traversées de 12-15 m à 6 m maximum ainsi que le ralentissement des véhicules en direction de l'avenue Paul Hymans. Il ne s'agit néanmoins pas de trottoirs traversants car la Région y est réticente pour les axes régionaux. Les traversées piétonnes de l'avenue Paul Hymans font l'objet de demandes et de rappels d'aménagements de sécurité.
- Demande de placement de **radars** pour agir sur la vitesse.
  - ⇨ M. Maingain : Des radars mobiles de la police peuvent être placés pour des actions occasionnelles. Les radars permanents ne sont normalement prévus que par la Région pour des axes régionaux et leur coût n'est pas négligeable. Un radar permanent implique en outre un contrôle et un suivi constant de la zone de police ce qu'elle ne peut pas assurer.

<u>Conclusions par M. Maingain</u> :

3 données sont ressorties de la réunion :

- La réduction des largeurs des traversées piétonnes sur l'axe Paul Hymans au niveau des croisements avec les rues de l'Activité et F. Debelder (subsidiés par la Région) ;
- Un effet de porte supplémentaire avec l'aménagement d'un trottoir traversant au croisement entre la rue de l'Activité et la rue Dries ;
- Une phase de test pour l'inversion du sens de circulation dans la rue du Carrefour.

Les services techniques étudieront les possibilités de ces options et tiendront également compte de l'amélioration des traversées piétonnes dans l'ensemble du quartier (éclairage notamment), de la végétalisation du quartier ainsi que de l'amélioration de la sensibilisation des automobilistes à la présence des cyclistes. Une seconde réunion sera organisée dans le courant du premier trimestre de 2022. **Fin de la réunion à 20h45**.

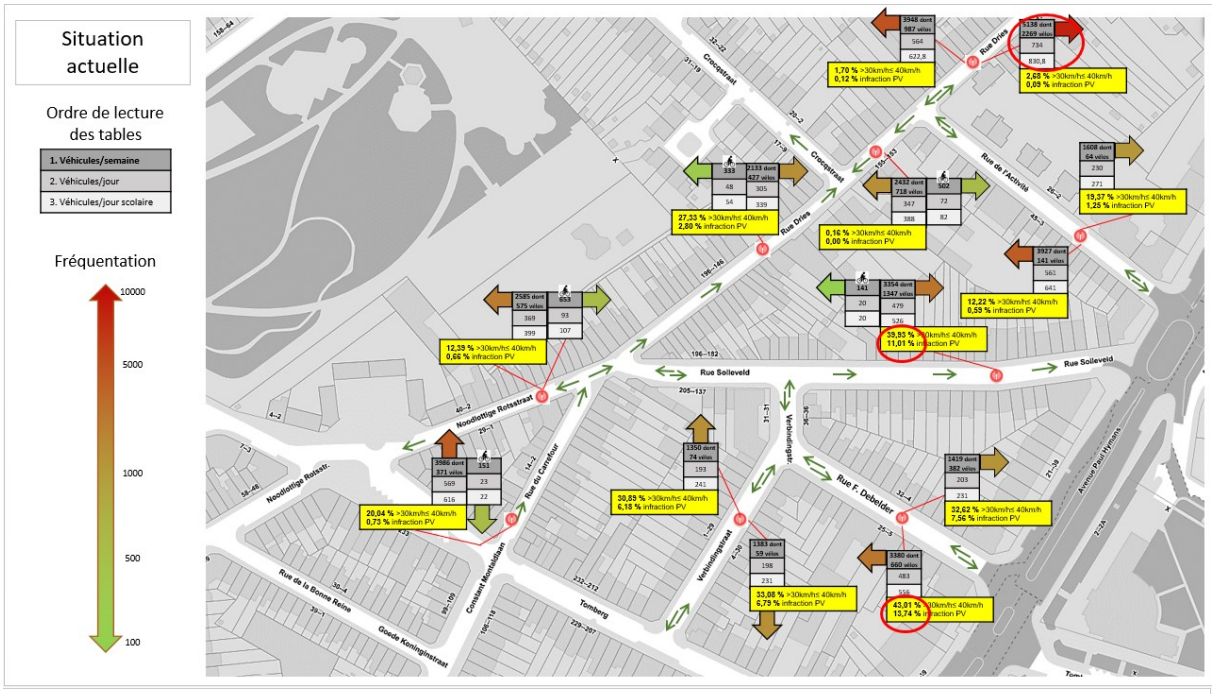

PÉRIODES D'ANALYSES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
26 avr.	27	28	29	30	**1 mai**	2
					Rue Dries 127 & 142	
3	4	5	6	7	8	9
Rue Dries 127 & 142						
Rue de l'Activité 8						
Rue Dries 181						
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
			Rue Soileveld 101			
					Rue de la Roche Fatale 28	
31	**1 juin**	2	3	4	5	6
Rue Soileveld 101						
Rue de la Roche Fatale 28						
Rue de la Liaison 15						
Rue du Carrefour 13						
Rue F. Debelder 9						au 6 juin →

(NON-)RESPECT DES 30KM/H
Respect
Non-respect
20,77
79,23
13,05
86,95
37,07
62,93
39,86
60,14
40,18
59,82
56,75
43,25
50,94
49,06
2,77
97,23
1,82
98,18
0,16
99,84
30,13
69,87
20,6
79,37
16,81
83,19
RUE DU CARREFOUR 13
RUE DE LA ROCHE FATALE 28
RUE DE LA LIAISON 15 DIRECTION SOLLEVELD
RUE DE LA LIAISON 15 DIRECTION TOMBERG
RUE F. DEBELDER 9 DIRECTION P. HYMANS
RUE F. DEBELDER 9 DIRECTION LIAISON
RUE SOLLEVELD 101
RUE DRIES 127 DIRECTION VERVLOESEM
RUE DRIES 127 DIRECTION ACTIVITÉ
RUE DRIES 142
RUE DRIES 181
RUE DE L'ACTIVITÉ DIRECTION P. HYMANS
RUE DE L'ACTIVITÉ DIRECTION DRIES

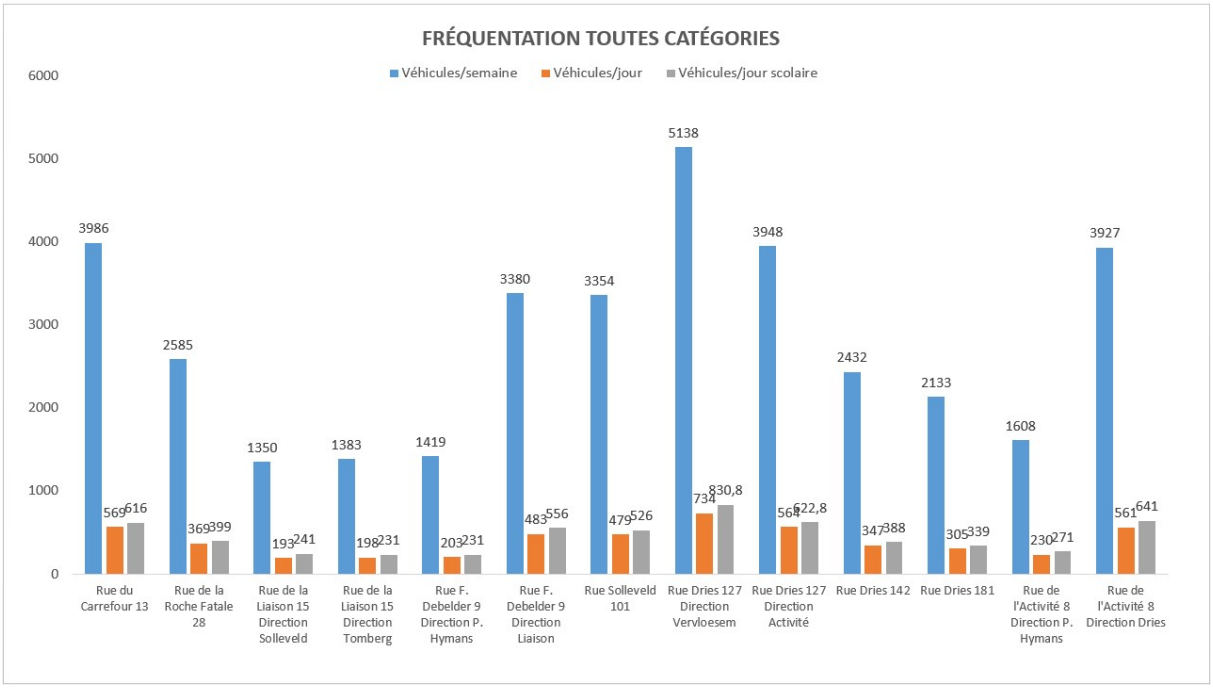
FRÉQUENTATION TOUTES CATÉGORIES
Véhicules/semaine
Véhicules/jour
Véhicules/jour scolaire
6000
5000
4000
3000
2000
1000
0
3986
569
616
2585
369
399
1350
193
241
1383
198
231
1419
203
231
3380
483
556
3354
479
526
5138
734
830,8
3948
564
622,8
2432
347
388
2133
305
339
1608
230
271
3927
561
641
Rue du Carrefour 13
Rue de la Roche Fatale 28
Rue de la Liaison 15 Direction Solleveld
Rue de la Liaison 15 Direction Tomberg
Rue F. Debelder 9 Direction P. Hymans
Rue F. Debelder 9 Direction Liaison
Rue Solleveld 101
Rue Dries 127 Direction Vervloesem
Rue Dries 127 Direction Activité
Rue Dries 142
Rue Dries 181
Rue de l'Activité 8 Direction P. Hymans
Rue de l'Activité 8 Direction Dries

Plan de circulation actuelle

Itinéraire de contournement

Itinéraire de contournement

Option